

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2011**

Présents : Mrs LEROUX, MADELAINE, BREYNE, CORNEVILLE, BERTIER, LECLUSE, Mlle Emilie BOUILLON, M.ADAM, LECONTE, Mme BAILHACHE, Mrs. PLINE, LERECULLEY, MARIOTTI, BRIARD, Mme Florence BOUILLON, M.POSTIC, SIMON.

Absents excusés : M.PETRAS, Mmes LEBATARD, MOTTIN, GODARD, M.HAREL

Secrétaire : Mlle Emilie BOUILLON.

Pouvoir : Mme LEBATARD a donné pouvoir à M.PLINE

Mme MOTTIN a donné pouvoir à M.MARIOTTI

Mme GODARD a donné pouvoir à M.BERTIER

M.HAREL a donné pouvoir à M.SIMON.

### **2011/133 – RECUEILLEMENT**

Suite à l'accident mortel survenu le vendredi 18 Novembre 2011, le Conseil Municipal présente ses condoléances à la famille de Mélody GUIGNARD et partage sa douleur dans cet instant difficile.

### **2011/134 - TAXE D'AMENAGEMENT**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la réforme de la fiscalité de l'aménagement, fixe le taux de la taxe d'aménagement à 5% par 17 voix pour, 3 abstentions et une contre. Cette taxe s'appliquera à toutes les demandes d'autorisation déposées à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012.

### **2011/135 – SDEC**

Le Conseil Municipal sollicite l'aide du SDEC pour effectuer un diagnostic de l'éclairage public de la commune afin de favoriser l'efficacité énergétique et de réduire la pollution lumineuse.

En fonction de cette étude, le Conseil Municipal prendra sa décision sur les travaux à envisager.

### **2011/136 – P.P.R.I.**

A titre d'information, le Maire informe le Conseil Municipal qu'un plan de prévention des risques d'inondations devra être mise en place pour le 31 Décembre 2013. Celui-ci est en cours d'élaboration par les Services de l'Etat. Le Conseil Municipal sera appelé à délibérer sur ce projet.

### 2011/137 – **STATION D'EPURATION**

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'avancement des travaux de construction de la station d'épuration respecte le planning.

Chacun peut participer aux réunions de chantier qui se déroulent tous les jeudis après-midi et suivre l'évolution de ces travaux.

### 2011/138 - **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGE DE DISTRIBUTION DE GAZ ANNEE 2011.**

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958. L'action collective des syndicats d'énergie, tels que celui du SIGAZ auquel notre commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur Le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Il propose au Conseil :

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente.
- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédents la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité fixée à 236 euros pour l'année 2011.

### 2011/ 139 – **REMBOURSEMENT**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à recevoir d'une part de l'assurance COVEA FLEET la somme de 3701,62 euros pour les travaux de reprise de voirie Route de Balleroy suite aux dégradations occasionnées par un poids lourds et d'autre part, la somme de 278,04 euros pour la détérioration d'un parterre de fleurs situé devant la Mairie.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à encaisser ces recettes sur le budget principal à l'article 7788 (autres produits).

#### 2011/ 140 – **SALLE**

Le Conseil Municipal fixe le tarif de location de la salle des fêtes ou du module à 150 euros pour toute réunion exceptionnelle organisée par des particuliers, sauf autorisation du Maire.

#### 2011/141 – **B.A BA BURKINA**

Le Conseil Municipal accepte de mettre à disposition le site du Moulin de Marcy le 2<sup>ème</sup> week-end d'octobre 2012 (le 13 et 14) à l'association B.A B.A BURKINA pour l'organisation de leur bourse aux plantes.

#### 2011/142 – **DIVERS**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à régler la facture d'équarrissage à la Société ATEMAX pour l'enlèvement d'un poney laissé sur la voie publique par les gens du voyage qui s'élève à 123 euros. Les crédits sont ouverts au budget primitif 2011 à l'article 678 (charges exceptionnelles).

#### 2011/143 – **COMMISSION VOIRIE-ATELIER**

La Commission Voirie-Atelier s'est réunie avec les commerçants qui ont participé à l'action publicitaire organisée par la Société INFOCOM sur le véhicule mis à disposition par celle-ci à la commune afin de préciser son utilisation.

Le Conseil Municipal s'engage à effectuer le maximum de publicité en mettant en évidence ce véhicule, mais cette action doit tenir compte de l'activité professionnelle de l'agent communal. Une information sera également diffusée par le biais du site internet et du journal municipal.

#### 2011/144 – **FESTIVAL SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE 2012**

Le Conseil Municipal a pris connaissance du programme du festival scientifique et technique qui se déroulera le 22, 23 et 24 mars 2012 ; reste à définir le plan de financement de cette manifestation. Le Conseil Municipal sera tenu informé de celui-ci lors de la prochaine réunion.

#### 2011/145 – **DECISION MODIFICATIVE N°6**

Le Conseil Municipal décide de prendre une décision modificative n°6 sur le budget principal afin de solder les dépenses de fonctionnement à caractère général en inscrivant les crédits suivants.

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Dépenses** : Art.678 (charges exceptionnelles) : - 15 000 euros

Art. 60612 (énergie électricité) : + 6000 euros

Art.6068 (autres fournitures) : + 9000 euros

**2011/146 - CLUB CANIN**

Monsieur MADELAINÉ, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que le club canin accepte de récupérer les garages situés derrière le Musée de la Mine pour les installer sur leur nouveau terrain situé à proximité du restaurant scolaire. Cette association prend à sa charge cette installation. Le Conseil Municipal charge le Maire de prendre les dispositions nécessaires pour clôturer cet endroit délimitant l'accès du Musée de la Mine.

**2011/147 – TELETHON**

Dans le cadre du Téléthon, le Conseil Municipal accepte que l'association de Castillon, organise une animation sur le marché. Aucun droit de place ne sera réclamé.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Molay-Littry, le 25 Novembre 2011